

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 14/09/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey, DAMIANS Michel, PELUS Yohann, SERGENT Cyril**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : Isabelle COMTET

Adoption du compte rendu du 31/08/2023 : à l'unanimité

Délibération 2023-09-21 26 (3.1) : Acquisition d'une partie de la parcelle AK 72

Afin de renforcer la défense incendie, insuffisante sur le secteur Remondange / Les Vernes, il est projeté d'acheter une partie de la parcelle AK 72, pour une superficie de 396 m².

Une réserve incendie sous forme d'une citerne souple, comme cela a été fait à la Reveyriat, sera installée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 72 au prix de 1 200 €.

Il est précisé que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et le bornage du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 72 de 396 m² au prix de 1 200 € étant précisé que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre document qui sera nécessaire.

Délibération 2023-09-21 27 (8.8) : Avis sur l'installation d'un élevage de porcs par la SAS LARCON FRERES sur la commune de Marsonnas

Dans le cadre de la demande d'enregistrement présentée auprès de la Préfecture par la SAS Larçon Frères pour l'exploitation d'un élevage de 912 porcs charcutiers sur la commune de Marsonnas, la commune est sollicitée pour émettre un avis.

Après étude du dossier, il apparaît que la commune est située à plus de 1 km de la future exploitation mais est concernée par le plan d'épandage prévu sur 2 parcelles situées en limite Saint-Didier d'Aussiat / Marsonnas.

Aussi, le projet est peu impactant pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

EMET un avis favorable au dossier d'installation d'un élevage de porcs par la SAS LARCON FRERES sur la commune de Marsonnas

Délibération 2023-09-21 28 (7.10) : Avenant à la convention avec la commune de St Sulpice pour la répartition du coût de fonctionnement et d'investissement de l'école, la cantine, la garderie et le centre de loisirs : modification des modalités de remboursement des investissements

Pour rappel, par délibération n° 2022-02-17 06 du 17 février 2022, la commune a validé une convention avec la commune de St Sulpice pour la répartition du coût de fonctionnement et d'investissement de l'école, du restaurant scolaire, de la garderie et du centre de loisirs.

Cette convention a été établie pour une durée de 10 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030.

Il y a lieu de la modifier par avenant afin de revoir les modalités de remboursement des investissements.

En effet, ceux-ci seront remboursés par la commune de St Sulpice en N+1 par le biais du versement d'une subvention d'investissement à la commune.

Mais avant cela, St Sulpice doit solder les remboursements dus sur les investissements des années antérieures.

Le montant total à rembourser (97 569,87 €), étant trop élevé pour une seule année, il est décidé d'étaler sur 5 ans (2023, 2024, 2025, 2026, 2027) le montant restant à rembourser pour la maternelle et les 2 préfabriqués (74 041,58€), soit 14 808,32 € par an.

Ainsi, en 2023, la commune de St Sulpice remboursera à la commune de St Didier d'Aussiat :

- 14 808,32 € au titre des investissements liés à l'école maternelle et les 2 préfabriqués.
- 23 528,29 € au titre des investissements listés ci-dessous et restant à rembourser.
- 38 336,60 € au total pour l'année 2023

Façade école élémentaire	Informatique	Toiture école élémentaire	Clim ancien algéco	Clim récent algéco Cougnault	Travaux école, salle étage, 2 algécos, garderie	Meuble à langer	Eclairage Led salle motricité	Extension toilettes élémentaires	coût global fin 2022 pour rembt en 2023
3 324,74 €	-449,85 €	2 485,66 €	445,63 €	344,76 €	4 016,13 €	94,81 €	171,60 €	13 094,82 €	23 528,29 €

En 2024, St Sulpice remboursera sa part sur les investissements réalisés et payés par St Didier en 2023 + 1/5 du montant du pour la maternelle et les 2 préfabriqués (14 808,32 €).

Et ainsi, chaque année.

Pour le reste, la convention est inchangée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

VALIDE l'avenant à la convention avec la commune de St Sulpice pour la répartition du coût de fonctionnement et d'investissement de l'école, du restaurant scolaire, de la garderie et du centre de loisirs telle que présentée en annexe à la délibération, et qui porte sur les modalités de remboursement des investissements

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les demandes d'urbanisme et de voirie qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Décision 2023-01 : Décision modificative n° 03 :

Vu la délibération n° 2022-04-21 du 21 avril 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement afin de tenir compte d'une réparation imprévue du tracteur de la commune (9 733,43 €) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61551 – Entretien du matériel roulant		+ 10 000
D 6588 – Charges de gestion coutante	- 10 000	
Total Section de Fonctionnement	- 10 000	+ 10 000

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Révision du PLU : Une réunion a eu lieu le 14/09 et a porté sur le zonage et les différents outils du PLU (emplacements réservés, patrimoine à préserver.).

Pour le zonage, quelques croquis avec implantation concrète de bâtiments ont été proposés. Le travail sera poursuivi lors d'une prochaine commission urbanisme.

Aire de loisirs et de sport : Le terrassement et l'installation des jeux et des bancs a commencé et sera finalisé d'ici fin octobre. Le terrain de boules a été réalisé.

Intervention du SLIS (service local d'incendie et de secours) de St Didier sur la commune de St Sulpice : un projet est en cours pour que les sapeurs-pompiers de la commune interviennent sur la commune de St Sulpice à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une convention entre les 2 communes est en cours de finalisation pour une adoption au conseil municipal d'octobre. Cela laissera le temps au SDIS et au SLIS de procéder aux programmations d'alerte.

Eclairage public : Les luminaires pour la suite de la modernisation sur la commune seront livrés début octobre pour une installation entre octobre et novembre. Le luminaire sur le parking de la salle polyvalente a été installé.

Croix du Gottex : cette croix, référencée, est située sur une parcelle privée sur la route de Mézériat. En cas de nécessité d'entretien, cela serait au propriétaire de la parcelle de s'en charger.

Occupation du domaine public : Le traiteur évènementiel a organisé une soirée privée sur la place de l'Eglise. Pour cela, il a demandé un permis de stationnement pour l'installation d'un chapiteau et s'est acquitté d'une redevance de 100€. Des barrières ont été mises à disposition par la commune.

Les points d'ancrage étant plus importants que prévus, la commune craint que la place ne puisse pas être remise en état. Afin de se prémunir, elle a missionné un huissier afin de faire un constat.

DECI : le poteau incendie n° 37 route de Mézériat devrait être changé d'ici la fin du mois de septembre.

Contrôle de conformité : plusieurs contrôles de conformité ont été réalisés suite au dépôt des achèvements de travaux par les pétitionnaires. Ceci leur permet de recevoir une attestation de conformité.

Commission Voirie

Programme voirie : les travaux sont en cours sur la commune et devraient s'achever d'ici une semaine.

La commune étudiera de nouveau le groupement de commande qui la lie à Grand Bourg Agglomération pour la commande et le suivi des travaux. Il sera peut-être envisagé d'en sortir et de gérer directement avec les entreprises afin d'avoir une meilleure maîtrise.

Cimetière : la commission voirie s'est rendue au cimetière pour étudier plusieurs points :

- Les stèles qui peuvent présenter un danger : elles seront sécurisées et un devis pour déposer la stèle sera demandé à plusieurs opérateurs funéraires ou marbriers.
- Columbarium : l'entreprise qui a installé les colonnes sera sollicitée pour vérifier la pose.
- Jardin du souvenir : il est envisagé de supprimer les buis qui sont malades, sans nécessairement délimiter autrement cet espace. Cette question sera étudiée.
- Enherbement : suite aux bons résultats obtenus sur le carré Nord du cimetière, il est envisagé d'enherber une partie du carré Est (à droite en entrant).

Commission Bâtiments

Atelier du Gottex : un planning a été établi avec les artisans pour les travaux d'isolation. La cheminée extérieure et la forge intérieure seront démontées.

Salle polyvalente :

- Halle : certains petits travaux restent à finaliser.
- Chaudière bois : la nouvelle chaudière est en cours d'installation.
- Espace frigos de la cantine : une solution pour réduire la chaleur doit être trouvée
- Une fuite est signalée au niveau du vélux de la salle de réunion à l'étage

Ecole élémentaire :

- Toilettes : des travaux restent à finaliser
- Classes : l'éclairage des tableaux de 2 classes sera changé
- Végétalisation : le directeur viendra présenter le projet aux élus de St Didier et de St Sulpice.

Modules de motricité à l'école maternelle : Un courrier a été envoyé pendant l'été pour informer que GBA n'avait plus le personnel suffisant pour transporter les modules d'une commune à l'autre et qu'il revenait aux communes de s'organiser. Une réponse a été faite par la commune pour expliquer qu'elle n'était pas équipée pour transporter un tel équipement volumineux. Malgré cela, elle vient d'être informée que la structure devait être transportée dès la semaine prochaine.

Gymnase :

- Les résultats suite au contrôle de la présence de légionnelles dans l'eau chaude sont conformes.
- Une fuite est signalée au niveau de la trappe de désenfumage

Sono portable : les batteries ont été changées.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Petits Loups : un conseiller municipal donne lecture d'un message envoyé aux familles qui informe des difficultés rencontrées par l'association pour poursuivre son activité.

Forum des associations du 09/09/2023 au gymnase. 17 associations présentent et satisfaites de cette matinée d'échanges avec les habitants et de rencontre avec les autres associations.

Conférence ABCDE (Association bressane citoyenne de débats et d'échanges) : une conférence sur « l'histoire des migrations en Rhône-Alpes » sera proposée à la salle polyvalente le dimanche 19/11 à 15h.

Administration générale - Intercommunalité

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**